

Image not found or type unknown



Donation avant mariage d un enfant

Par **Cote eliane**, le **30/08/2017** à **11:18**

Bonjour,mes parents m ont fait donation de leur maison avant mon mariage (je suis mariée sous le régime de la communauté)ceux ci étant decedes aujourd'hui la maison m appartient elle en propre ou rentre t elle dans la communauté ? Et si je la vend pour acheter un bien avec le montant de la vente ce bien nouveau rentrera t il dans la communauté ?.j ai deux enfants issus d un premier mariage je ne voudrais pas me tromper.